

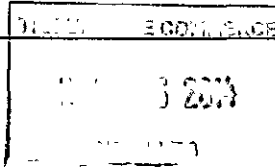
Volet B

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



14075680



Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 08/04/2014 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0430.299.027.

Dénomination

(en entier) : **DUBUISSON-HERREMAN**

(en abrégé) :

Forme juridique : Société Privée à Responsabilité Limitée

Siège : Grand-Place, 20 à 1360 Perwez

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : Augmentation du capital - Modification des statuts - Pouvoirs

D'un procès-verbal dressé par le Notaire Géry van der ELST, à Perwez, en date du 27 février 2014, enregistré deux rôles un renvoi à Perwez le 6 mars 2014, volume 5/413, folio 28, case 18. Reçu cinquante euros (50 EUR). Le Receveur E. DOGUET, il résulte que l'assemblée générale de la société privée à responsabilité limitée « DUBUISSON-HERREMAN », ayant son siège social à 1360 Perwez, Grand Place, 20, a pris les résolutions suivantes :

Augmentation de capital

Dans le cadre des mesures transitoires visées par l'article 537 CIR, l'assemblée a décidé d'augmenter le capital de la société d'un montant de trois cent quinze mille euros (315.000 EUR) pour le porter de dix-huit mille six cents euros (18.600 EUR) à trois cent trente-trois mille six cents euros (333.600 EUR) sans création de parts sociales nouvelles.

En conséquence, l'assemblée a décidé de remplacer l'article 6 des statuts par le texte suivant :

« Le capital social est fixé à trois cent trente-trois mille six cents euros (333.600 EUR). Il est divisé en sept cent cinquante parts sociales, sans mention de valeur nominale, représentant chacune un sept cent cinquantième du capital social. »

Géry van der ELST, Notaire

Déposés en même temps : une expédition et une coordination des statuts.